

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le seize juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Saulfieu, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence DUVIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES et MS Danièle OLIVIER, Raymond DEMOLLIENS, Jean-Maurice DOTTE, Philippe LECLERC, Patrick SCHIMEL, Maryline VASSEUR, Emmanuel DENORME, Amaury VANDEPUTTE, Sandra GERULUS, Pierre MALINGUE, Emmanuelle CHARROUX, Romain FRANCOIS, Pascale PICARD, formant la totalité des membres en exercice.

ETAIT ABSENTE : Mme RANSON qui donne pouvoir à Monsieur Philippe LECLERC.

1) **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Maryline VASSEUR est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire sollicite l'ajout en point 8 d'une décision modificative N° 3 : amortissement des travaux toute de Plachy en point 9 et d'une décision modificative N° 4 : ajustement des crédits sur l'opération PLU.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

2) **MISE A APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES 01 AVRIL ET 27 AVRIL 2016**

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité sans observation.

3) **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL TRANSITOIRE 2016 : RENOVATION DE L'ECOLE.**

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de réfection de trois classes et du couloir à l'école primaire pour un montant total estimé à 14 214.83 euros HT correspondant aux devis présentés par l'association de loi 1901 APREMIS.

APRES EN AVOIR DELIBERE

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté par 15 voix et sollicite l'aide du conseil départemental dans le cadre du dispositif transitoire et arrête le plan de financement suivant :

Subvention du conseil départemental 25% :	3 353.00 euros
Fonds propres	10 861.83 euros
Tva :	0.00 euros

4) **CONVENTION AVEC LES PEP 80 POUR L'ALSH ETE 2016.**

Madame le Maire présente la convention relative au fonctionnement de l'accueil de loisirs proposé par les PEP80 pour les vacances d'été qui aura lieu du 7 au 29 juillet 2016. Le coût de la prestation à la charge de la commune s'élève à 18 640,00 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer ladite convention par 15 voix.

5) DELIBERATION POUR DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA VIDANGE DE LA FOSSE SEPTIQUE DU LOGEMENT COMMUNAL.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'elle a été dans l'obligation de faire vider la fosse septique du logement communal, car située dans la cour de l'école, celle-ci débordait et présentait un risque sanitaire pour les élèves.

Devant le refus de la société VETA d'intervenir pour le compte des locataires, madame le maire a pris la décision de commander cette prestation sur le budget communal.

Elle sollicite aujourd'hui l'autorisation du conseil municipal de récupérer cette somme d'un montant de 99 euros, auprès des locataires, Monsieur et Madame FLISS, à qui incombe cette dépense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Madame le Maire à entamer cette démarche et l'autorise à signer tous documents qui lui permettront de récupérer la somme avancée.

6) DM1 : COMPLEMENT DE LA SUBVENTION A LA PREVENTION ROUTIERE.

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal avait octroyé lors du vote du budget primitif une subvention à la prévention routière d'un montant de 60 euros. Or le montant de la participation à la piste d'Education Routière 2016 s'élève à 80 euros.

Madame le Maire propose donc de prendre les crédits manquants sur la subvention USEP qui ne sera pas versée, l'école primaire n'y adhérant plus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 15 voix de porter la subvention à 80 euros et de prendre les crédits sur la subvention USEP.

7) DM2 : AJUSTEMENT DES DOTATIONS DE L'ETAT.

A la demande de madame la trésorière du grand Amiens et Amendes, madame le Maire propose d'ajuster les dotations de l'Etat à percevoir sur 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'inscrire par 15 voix les sommes suivantes :

- 2 038.00 euros à l'article 7411, 649 euros à l'article 74121 et 2 687 euros à l'article 6188.

8) DM3 : AMORTISSEMENT DES TRAVAUX D'EFFACEMENT ROUTE DE PLACHY

Afin de pouvoir réaliser l'amortissement des travaux de la route de Plachy dès 2016, Madame le Maire propose de transférer la somme de 2 127 euros de l'article 6188 aux articles 6811 et 2041582 opération 112 en recettes.

Le conseil municipal donne son accord par 15 voix.

9) DM4 : COMPLEMENT PLU

Madame le Maire rappelle que la société «Diverscités» a repris le dossier du PLU. De ce fait, des travaux supplémentaires sont à réaliser ce qui engendre un surcoût de 2 697 euros. Madame le Maire propose donc d'inscrire les crédits complémentaires suivants à l'opération 202-75 : 2 127 euros correspondant aux recettes liées à l'amortissement de la route de Plachy. De transférer la somme de 570 euros de l'article 6188 à l'article 023 « virement à la section d'investissement », à l'article 021 « virement de la section de fonctionnement » et enfin à l'article 202-75 « révision PLU ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision modificative par 15 voix.

10) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire

Les championnats régionaux de tir à l'arc auront lieu au terrain de football les 18 et 19 juin.

Madame OLIVIER

Une réunion de présentation du projet de PLU avec les partenaires associés aura lieu le 30 juin prochain. Il s'agit de la dernière étape avant l'arrêt du projet en conseil municipal.

Les travaux de remise en peinture vont se poursuivre sur les locaux scolaires à compter du 16 juillet pour une durée d'un mois. La troisième classe et le couloir sont cette fois ci concernés.

Le concours des maisons fleuries est lancé. Les inscriptions sont actuellement réceptionnées en mairie.

Monsieur Raymond DEMOLLIENS

Travaux du SIVOM

La programmation de l'opération consistant à boucher les nids de poule n'est toujours pas connue à ce jour.

Monsieur Jean-Maurice DOTTE

Lors de la réunion «fêtes et cérémonies» il a été décidé l'organisation de festivités le 13 juillet au soir avec notamment la confection d'un char. Le programme est distribué à l'ensemble des conseillers municipaux.

La fête des voisins a été organisée à quatre endroits différents dans le village (les vignes, place aux tilleuls, rue de la Wardieu et résidence « les charmilles »).

Monsieur Philippe LECLERC

Ecole, Périscolaire et TAP

Une réunion de bilan sur les TAP a été organisée dernièrement. Les parents sont très satisfaits des activités proposées. Les intervenants ont donné leur accord pour la rentrée prochaine. Une seule personne ne pourra pas continuer.

21 inscriptions sont pour l'heure recensées sur l'ALSH d'été. Une réunion de présentation est programmée le 2 juillet. Le directeur du centre, Monsieur PONTHEUX organisera une réunion hebdomadaire avec les parents et les enfants.

Monsieur Pierre MALINGUE.

Le nombre de locations de la salle polyvalente reste faible et il faut déplorer aussi un impayé sur une récente location. Madame le Maire précise qu'une procédure de recouvrement a été mise en place et qu'un point sera fait en fin d'année et qu'un travail en commission sera à prévoir.

Monsieur Amaury VANDEPUTTE

Les vitesses excessives sont toujours observées dans le village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h20.

Danièle OLIVIER

Raymond DEMOLLIENS

Jean-Maurice DOTTE

Philippe LECLERC

Patrick SCHIMEL

Maryline VASSEUR

Emmanuel DENORME

Amaury VANDEPUTTE

Nathalie RANSON

Sandra GERULUS

Pierre MALINGUE

Emmanuelle CHARROUX

Romain FRANÇOIS

Pascale PICARD

Le Maire
Laurence DUVIVIER